

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du 19 décembre 2012.

La Secrétaire communale,

NOEL Marylène.

La Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

Accompagnant le budget de l'exercice 2013 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2012 ainsi que les perspectives pour 2013.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2013

Le budget relatif à l'exercice 2013 arrêté par le Collège communal en séance du 07 décembre 2012 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.257.343,17	1.545.064,00
DEPENSES	4.126.904,78	2.504.812,71
RESULTAT BONI	130.438,09	RM 959.748,71

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	6.957.860,20	2.689.812,71
DEPENSES	5.098.082,06	2.689.812,71
RESULTAT BONI	1.859.778,14	00,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2013 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Notre trésorerie actuelle, arrêtée au 07 novembre 2012, s'établit à 3.371.869,00€, répartis comme suit :

- 215.850,00€ sur un compte courant.
- 3.156.019,00€ sur des comptes de placement dotés d'un rendement de 1,5% brut.

Les intérêts créditeurs pour l'année 2012 devraient franchir la barre des 46.000€, soit un résultat relativement stable par rapport à l'année 2011(45.337,66€).

Pour l'année 2013, une recette similaire aux années antérieures est prévue, soit 45.500€. En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2013 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 6.966,90€, ce qui représente une légère augmentation de 118,08€ par rapport au montant définitif octroyé pour l'année 2012(6.848,82€).

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2012 s'élève à 999.478,61€, soit une augmentation de 9.918,22€ par rapport à la prévision budgétaire (989.560,39€).

Pour l'année 2013, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier en provenance du SPW, soit 1.039.452,31€.

Par rapport au montant définitif octroyé en 2012, cela représente une augmentation de 39.973,70€, soit 4%.

Cette prévision a été déterminée sur base, d'une part, des statistiques utilisées pour la répartition du fonds en 2012 et, d'autre part, sur un taux d'inflation prévisionnel de 2% pour 2013.

- Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.

Pour l'année 2013, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€.

Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2013.

- Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.

Pour 2013, la commune doit inscrire une prévision équivalente à la compensation définitive octroyée en 2012, soit 19.378,91€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2008	835.461,13€
2009	886.126,06€
2010	888.276,96€
2011	944.995,34€
2012 (présumé)	1.019.357,52€
2013 (présumé)	1.058.831,22€

Par rapport à l'exercice 2012, ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 3,87%.

Par ailleurs, à l'instar de l'année dernière, la prévision reste amputée de la contribution exceptionnelle allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2013, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances en date du 26 octobre 2012.

Par ailleurs, le montant à inscrire au titre des centimes additionnels au précompte immobilier résulte directement d'un calcul à réaliser conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2008

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2008	1.680.463,31€	670.802,33€	338.603,36€	28.175,32€	642.882,30€
2009	1.930.963,02€	709.340,02€	504.214,75€	30.383,89€	687.024,36€
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012 (présumé)	2.050.835,64€	790.910,23€	454.449,64€	34.725,77€	770.750,00€
2013 (présumé)	2.105.009,90€	797.648,19€	473.206,39€	34.495,32€	799.660,00€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2012, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 54.174,26€, soit 2,64%.

Cet accroissement s'explique, d'une part, par l'augmentation constatée au niveau des additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (+ 25.494,71€) lesquels sont estimés conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne et aux directives en provenance du SPF Finances.

D'autre part, au niveau des taxes et impositions locales, suite à l'adaptation du règlement-taxe de manière à tendre vers le coût-vérité en matière de déchets, on recense au niveau de la taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers une augmentation de 24.000€ par rapport au budget initial 2012.

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Au cours de sa séance du 19 septembre 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au renouvellement intégral du parc informatique de la commune dès lors que, d'une part, les ordinateurs de l'administration communale sont atteints par la limite d'âge en manière telle que leur faible capacité de mémoire ne permet plus la mise à jour des logiciels utilisés au quotidien par les différents services, ni l'installation de nouvelles applications, d'autre part, la mémoire du serveur est également saturée et qu'aucune extension n'est désormais possible sauf à des conditions particulièrement onéreuses et temporaires.

Le montant estimé du marché s'élève à 78.650,00€ TVAC.

L'attribution du marché passé par procédure négociée sans publicité est prévue pour début janvier 2013.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés à partir de l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'année 2012 (65€).

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2012 modifié (746.311,76€), on constate pour l'année 2013 une diminution de l'ordre de 20.461,76€, soit 2,74%.

Tout en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'indexation salariale de 2% , aux anciennetés barémiques ,aux augmentations de taux appliqués en matière de pension, et à l'engagement d'un agent à mi-temps chargé de la mise en œuvre du plan d'actions communales pour l'énergie (PALE), cette diminution des prévisions budgétaires en matière salariale s'explique essentiellement par le fait que durant l'année 2012, la commune a budgétisé la prise en charge du salaire de la nouvelle employée qui a remplacé la secrétaire communale en plus de celui de la secrétaire chargée de l'informer sur la conduite des affaires communales.

Par ailleurs, pour l'exercice 2013, dans la mesure où la nouvelle secrétaire communale n'est pas nommée définitivement, la commune ne doit pas, la concernant, cotiser au fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL, ce qui représente une économie de plus de 10.000€ par rapport au budget 2012.

Les nouveaux taux applicables en matière de pension pour l'année 2013 après affectation de réserves permettant la réduction des taux sont les suivants :

- Agents relevant du Pool 1 : 34% au lieu de 32,5% en 2012.
- Agents relevant du Pool 2 : 41% au lieu de 40,5% en 2012.
- Fonds de pension de la police intégrée : 31% au lieu de 29% en 2012.

Jusqu'en 2016, le taux de cotisation de solidarité variera en fonction du pool de pension auquel l'administration était affiliée avant le 1^{er} janvier 2012.

En 2016, ce taux sera de 41,5% pour l'ensemble des administrations locales concernées.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2012 modifié (227.425€), on constate pour l'année 2013 une diminution de l'ordre de 2.500€, soit 1,1%.

Cette diminution est liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2012.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- Fournitures administratives pour consommation directe (- 2.000€)
- Frais de correspondances (- 2.000€)
- Frais de téléphone (- 2.000€)
- Frais d'entretien et de location du matériel (- 2.000€)
- Frais administratifs divers (- 6.000€ suite à l'absence d'élections à organiser en 2013)
- Fournitures de combustibles pour le chauffage des bâtiments - 2.500€)

Les postes concernés par une augmentation sont les suivants :

- Renouvellement des cartes d'identités : + 1.000€
- Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique : + 4.500€

Dans le courant de l'année 2013, la commune envisage de procéder, par le recours à une nouvelle procédure de marché public, au renouvellement de son portefeuille d'assurances après réalisation d'un audit préalable par un consultant spécialisé.

10.000€ sont réservés à cette fin dans le cadre du budget ordinaire.

Les objectifs poursuivis, outre le respect de la réglementation en vigueur en matière de marchés publics, résident, non seulement, dans une actualisation des polices et des couvertures d'assurances, mais en outre, dans la recherche d'une diminution des primes par le jeu de la concurrence.

Au niveau des bâtiments communaux, par délibération du collège communal du 15 décembre 2011, les travaux relatifs à la construction du garage communal – Phase 2 ont été adjugés à la société Pirotte de Manhay au montant de 159.947,72€ TVAC, dont 60% de subsides en provenance du SPW dans le cadre du programme triennal des travaux 2010-2012 approuvé par arrêté ministériel du 17 juin 2011.

Les travaux avertis sont les suivants :

- maçonnerie intérieure en blocs de béton
- chape lissée
- châssis extérieures métalliques + portes sectionnelles en acier
- bardage en bois contre la maçonnerie
- électricité + détection incendie

Une première réunion de chantier a eu lieu le 21 mai 2012.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 18 juin 2012.

Les travaux ont réellement débuté le jeudi 21 juin 2012.

La fin des travaux par la pose du bardage en bois est reportée au 1^{er} trimestre 2013.

Par ailleurs, dans une optique de développement durable et vu l'excellente exposition de la toiture du nouveau garage, le conseil communal, comme première réalisation concrète de son plan d'actions communales pour l'énergie (PALE) a décidé, au cours de l'année 2012, de procéder à l'implantation de panneaux photovoltaïques lesquels pourront être utilisés via des compteurs séparés pour alimenter en électricité, les bâtiments de l'administration communale et du CPAS, la nouvelle cuisine du CPAS et l'école communale.

La pose des panneaux est reportée au second semestre 2013.

Une somme de 100.000€ est réservée à cette fin.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Au cours de sa séance du 03 avril 2012, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition de 2 containers pour un montant de 29.766€, lesquels ont été mis à la disposition, moyennant contrat de location, de l'école libre durant la période nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de l'école à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérés en maison de village à Rendeux-Haut au montant estimatif de 1.084.293,12€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Le dossier a été approuvé par le SPW dans le courant du mois de novembre 2012.

L'ouverture des offres est prévue pour le 10 janvier 2013.

Le début des travaux est reporté au printemps 2013.

Par décision du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le P.A.L.E (Plan d'actions locales pour l'énergie, établi par le consultant Laureys.

Ce document constitue un audit énergétique de la commune reprenant les potentiels d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable du territoire communal, le bilan des émissions CO² à partir du territoire communal, le potentiel de réduction des émissions de CO², les actions en matière d'énergie réalisées par la commune et les propositions de plan d'actions pour les 10 prochaines années.

Au cours de sa séance du 03 juillet 2012, le conseil communal a décidé de procéder, dans le cadre de la reconstruction de la chapelle Sainte-Odile, à l'acquisition d'une parcelle à bâtir d'une contenance de 4 ares 32 au montant de 8.229,60€.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est triple, à savoir :

- la reconstruction de la chapelle Sainte Odile en la dégageant de la voirie pour des raisons de sécurité des usagers et de préservation du monument à l'avenir.
- la création de places de parking supplémentaires à proximité des commerces situés le long du carrefour de Hamoul.
- l'embellissement des lieux par un entretien continu du service travaux.

Suite à une demande en provenance du C.A de la laiterie de Chéoux, le conseil communal, au cours de sa séance du 30 novembre 2011, a décidé de procéder à l'acquisition des bâtiments désaffectés de l'ancienne laiterie de Chéoux en vue de l'assainissement du site et de l'embellissement du cœur du village de Chéoux. Le compromis de vente a été signé dans le courant du 1^{er} semestre 2012 pour un montant de 45.000€.

Un permis de démolition sera introduit et une somme de 60.000€ est prévue dans le cadre du budget 2013 pour les travaux d'assainissement du site.

La vente en gré à gré de trois emplacements à bâtir à Devantave d'une superficie totale de 41,35 ares est prévue pour 2013 selon les nouvelles modalités à arrêter par le conseil communal.

Une prévision de recette de 175.000€ a été budgétisée au service extraordinaire.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2005	94.958,58€
2006	102.025,78€
2007	102.042,79€
2008	109.158,69€
2009	114.358,55€
2010	124.396,95€
2011	135.000,00€(le solde n'est pas encore connu)
2012	145.000,00€ (le solde n'est pas encore connu)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2012, nous avons appris le montant définitif pour 2010.

Compte tenu de l'insécurité qui règne toujours à l'heure actuelle quant au financement par le pouvoir fédéral de la réforme des services d'incendie, il est prévu de maintenir le montant de notre prévision pour 2013 à 145.000€.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux exploser ne s'est pas concrétisée, du moins dans la zone de police Famenne-Ardenne dont Rendeux fait partie. Depuis la réforme, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	119.259,26 euros
2012	127.568,77 euros

Dans le cadre du budget 2013 et en l'absence d'informations précises en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 135.000€, soit une augmentation de 5,82%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (indexation de 2%, avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

A la demande de la commune, la Province de Luxembourg a réalisé au cours de l'année 2012 un marquage routier (bandes blanches continues) de la P21 entre les 4 Bras de Gênes et Hodister (tronçon particulièrement dangereux en période de brouillard).

Au titre de la sécurité routière, la commune dans le cadre de son entretien extraordinaire des voiries en 2012 envisage le placement d'aménagements de sécurité à la rue du Pays de Liège à Chéoux de manière à ralentir la vitesse excessive enregistrée sur ce tronçon.

Les travaux sont reportés au printemps 2013.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2013, la commune envisage de procéder à l'acquisition de 2 radars fixes préventifs supplémentaires de manière à accroître la sécurité à l'entrée de villages.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2012, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- l'empierrement d'une servitude à proximité de la rue de l'église à Beffe.
- le nettoyage de la fontaine au S.I. de Marcourt.
- la pose de tuyaux d'égout rue de La Roche à Ronzon.
- la réparation des nids-de-poule sur les tailles à Beffe, rue du Vieux Moulin à Marcourt, rue du Bâti à Waharday.
- le montage et le démontage des isoloirs pour les élections.
- les travaux de rafraîchissement du logement n°51 rue des Martyrs à Marcourt.
- le piochage et l'empierrement de l'entrée de la voirie sur les tailles à Beffe.
- le placement de tuyaux perforés rue Lavaux à Chéoux.
- la réparation de 2 grilles d'avaloirs rue Saint Thibaut à Ronzon.
- la remise en peinture des châssis de la salle de Hodister.
- le ramassage des immondices pendant la durée des travaux d'entretien des voiries communales.
- l'aménagement et le placement de bancs à l'entrée du village de Trinal.
- la pose de filets d'eau rue du Mont à Ronzon.
- le placement de grilles d'avaloir rue du Thier à Trinal.
- le nettoyage du monument Théroigne de Méricourt à Marcourt.
- l'aménagement de la piste de pump track à Rendeux-Haut.
- l'entretien des pistes cyclables pour la journée de la mobilité.
- la pose de tuyaux rue du Thier de Marche à Chéoux .
- l'entretien et le curage des fossés rues des Noyers et de la Forêt à Marcouray, rues des Planesses et des Maladries à Marcourt
- le rehaussement d'une chambre d'aqueduc près du réservoir de Rendeux-Haut.
- la fabrication de 2 étagères en bois pour le Maillon.
- la remise en place de carrelages à la cuisine du CPAS.
- le nettoyage du dégraisseur à la cuisine du CPAS.
- la réparation de fuites d'eau aux salles de Gênes et de Hodister.
- la fixation d'un extincteur à la salle occupée par la confrérie du nectar de Montaigu à Marcourt.
- le placement et l'enlèvement des bâches pour les batraciens le long de la RN 833 entre Marcourt et Jupille.
- le remplacement d'un miroir au parking du S.I à Marcourt.
- la réparation des bordures en pierres sur la placette de Ronzon.

- le placement d'un avaloir coupe-odeur rue des Martyrs à Marcourt.
- l'entretien des grilles d'avaloir transversales rue Derrière la Ville à Marcourt, rue de la Golette à Rendeux, rue du Thier à Trinal.
- le placement d'une hotte au logement n°51 rue des Martyrs à Marcourt.
- le placement d'un banc sur la place de l'église de Rendeux-Haut.
- le terrassement pour la dalle destinée à accueillir le silon à sel.
- le placement d'un WC sur le site de l'ermitage de Saint-Thibaut.
- la tonte des terrains de football A et B.
- la réparation de la barrière de la plaine de jeux de Rendeux-Bas.
- le démontage d'un plafond à l'ancienne gendarmerie.
- le placement de filets d'eau rue du Thier à Trinal.
- la réparation du WC au logement communal à Beffe.
- la sécurisation du pont de Jupille suite à un accident.
- la fabrication d'une pêche aux canards pour la fancy-faire de l'école communale.
- la remise en peinture de la porte de la grange du presbytère de Marcourt.
- le nettoyage du parking en face de la maison communale.
- La remise en peinture des châssis de la salle de Chéoux.
- l'entretien et le nettoyage de tous les filets d'eau et avaloirs de la commune.
- l'entretien des voiries communales par la pose de compomac.
- le débroussaillage des accotements des voiries communales.
- les travaux de déneigement.
- le soutien à la population lors des inondations (apport et ramassage des sacs de sables)
- l'enlèvement d'un abribus à Ronzon.
- l'entretien de diverses promenades de la commune (Hodister)
- les travaux d'embellissement à l'entrée du village de Trinal
- l'appui du service travaux pour diverses manifestations (journées du patrimoine, fancy-fair à l'école communale, l'opération « Télévie »).

Au niveau du personnel du service travaux, au cours de l'année 2013, la commune procédera au recrutement d'un bachelier lequel sera chargé principalement de l'instruction et du suivi des dossiers en matière de marchés publics.

Au cours de sa séance du 03 novembre 2011, le conseil communal a décidé de procéder à un entretien extraordinaire des voiries en 2012.

Par délibération du 15 décembre 2011, le collège communal a désigné la DST (services techniques provinciaux) en qualité d'auteur de projet et de coordinateur sécurité/santé.

Suite à la pétition adressée par les riverains il y a plusieurs années concernant la vitesse excessive enregistrée sur le tronçon, il a été décidé de procéder à la réfection de la rue Pays de Liège à Chéoux tout en veillant à l'implantation d'aménagements de sécurité adaptés au charroi empruntant cet axe routier fréquenté (engins agricoles, bus du TEC, camions, ...).

Au cours d'une séance d'information qui s'est tenue fin février 2012 à la salle de Chéoux, les riverains ont émis un avis favorable sur les aménagements de sécurité projetés.

Le projet définitif a été déposé à la commune dans le courant du mois d'avril par l'auteur de projet. Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le projet de réfection de la rue Pays de Liège à Chéoux au montant estimatif de 362.974,59€TVAC, dont 76.397,89€ pour le volet « aménagements de sécurité », soit 21% et 286.576,70€ TVAC pour le volet « voirie-filets d'eau et aqueduc », soit 79%.

Le dossier complet a été approuvé, sans remarques, par l'autorité de tutelle dans le courant du mois de juillet 2012.

Le marché a été attribué en date du 05 octobre 2012 à la SPRL Palange Albert de Ferrières au montant de 370.349,30€ TVAC.

Les travaux sont reportés pour raisons climatiques au printemps 2013.

Au cours de l'année 2013, il est envisagé dans le cadre des travaux d'entretien extraordinaire des voiries, de procéder dans un souci de cohérence et dans la continuité de l'entretien 2012, à la réfection, par reprofilage, du tronçon compris entre la rue Pays de Liège à Chéoux et le carrefour de la P21 vers la montée de Hodister (lieu-dit Inzéry).

Un montant de 210.000€ a été réservé à cette fin dans le cadre du budget 2013.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Mercure » qui consiste en la sécurisation du carrefour de Hamoul et de l'itinéraire cyclable assurant la liaison des communes de Rendeux et de Hotton a été approuvé par la Région wallonne. Un subside de 200.000€ a été réservé.

Au cours de sa séance du 10 juin 2010, le conseil communal a approuvé le dossier modifié des travaux d'aménagement du carrefour.

L'ouverture des soumissions en séance publique a eu lieu le 17 septembre 2010.

Après analyse par l'auteur de projet, le collège, au cours de sa séance du 01^{er} octobre 2010, a décidé de désigner l'entreprise TRCT Bonfond de Ferrières comme adjudicataire des travaux au montant de 249.348,56€ TVAC, soit 12.049,99€ de moins que l'estimation initiale.

Par courrier du 14 juin 2011, la société TRCT Bonfond a sollicité l'autorisation de céder le marché des travaux d'aménagement du carrefour de Hamoul aux mêmes prix et conditions à la société LAMBERT de Bertogne.

La cession de marché, validée par le SPW, a été approuvée par le conseil communal au cours de sa séance du 13 juillet 2011.

Les travaux ont débuté le 02 août 2011 par le raclage de la voirie régionale et la réalisation de la tranchée le long de la boulangerie Collignon et la pose de filets d'eau.

Après l'interruption du chantier durant la période hivernale, les travaux ont repris dans le courant du mois d'avril 2012 par l'implantation des luminaires par la société Fabricom.

La pose des potelets de sécurité a eu lieu durant le mois de juin 2012.

La pose de l'enduit coloré et la réalisation des marquages ont eu lieu durant le mois d'août 2012.

Les travaux sont terminés depuis septembre 2012.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 12 octobre 2012.

Les travaux ont donné lieu à 6 états d'avancement pour un montant total (révisions comprises) de 261.778,08€ TVAC.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 05 novembre 2012.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Picvert » qui implique la création d'un chemin dans le prolongement de la rue du Moulin à Marcourt, la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un autre chemin qui permettra de rejoindre le village de Jupille a également été retenu par la Région wallonne.

Le marché de travaux a été attribué, en date du 08 avril 2011 à la S.A Lambert Frères de Bertogne au montant de 355.946,53€ TVAC, dont 150.000€ de subsides en provenance du SPW.

L'ordre de reprise des travaux a été donné pour le 02 avril 2012.

La pose de la passerelle surplombant l'Ourthe a eu lieu le 16 mai 2012.

Les travaux sont terminés depuis le 30 juin 2012.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le vendredi 10 août 2012.

Les travaux ont donné lieu à 7 états d'avancement pour un montant total (révisions comprises) de 337.473,54€ TVAC.

L'inauguration officielle en présence du pouvoir subsidiant a eu lieu le 15 septembre 2012.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 19 septembre 2012.

Par arrêté du 18 juin 2010, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer aux communes, dans le cadre du droit de tirage, une enveloppe financière destinée aux travaux d'entretien des voiries communales pour les années 2010 à 2012

Sur base de critères objectifs prédéfinis, la commune de Rendeux s'est vue allouer une subvention conséquente d'un montant total de 262.476€ TVAC pour les années 2010 à 2012.

Au total, grâce à cette subvention, la commune pourra entretenir ses voiries communales sur une longueur de 9 kilomètres et 385 m, pour une superficie de 44.938 m².

Au cours de sa séance du 23 mai 2011, le conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à l'entretien des voiries communales dans le cadre du droit de tirage 2010-202.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 556.221,75€ TVAC.

Les travaux se répartissent comme suit :

- réfection de la rue du Pont de Marcourt : 32.767,28€ TVAC
- réfection de la rue Pré Brondé à Magoster : 41.639,13€ TVAC
- réfection de la rue des Fagnes à Gênes : 30.510,15€ TVAC
- réfection des voiries de liaison entre Clos Champs à Jupille et la RN 833 : 56.228,70€ TVAC
- réfection des voiries intérieures du village de Warisy : 94.920,27€ TVAC
- réfection de la voirie de liaison entre Hodister et Warisy : 47.613,50€ TVAC
- réfection de la rue Lavaux à Chéoux jusque Nohaipré : 247.430,48€ TVAC
- travaux divers (essais,...) : 5.112,25€ TVAC.

Le dossier a été approuvé en septembre 2011 par le SPW (tutelle générale d'annulation + travaux subsidiés).

Le marché de travaux a été attribué en date du 15 décembre 2011 à la S.A Bernard DEUMER de Houffalize au montant de 583.997,30€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 02 juillet 2012

Les travaux ont réellement débuté le vendredi 03 août 2012 par la réfection de la rue Lavaux à Chéoux.

Les travaux sont terminés depuis novembre 2012.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 30 novembre 2012.

Le montant définitif des travaux s'élève à 552.756,16€ TVAC (révisions comprises), soit une économie de 31.241,14€ par rapport au montant de l'adjudication.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, la commune s'est vue allouer en 2012 une promesse de subside de 150.000€.

Au cours de l'année 2013, un auteur de projet sera désigné afin de finaliser un projet de réalisation de trottoir le long de RN 833 sur le tronçon compris entre l'administration communale et l'école communale.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de sa séance du 03 avril 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition d'un tracteur et porte-container d'occasion pour le service travaux.

Le marché de fourniture a été attribué par le collège communal au cours de sa séance du 11 mai 2012 à l'entreprise SOROGÉ d'Ortho au montant de 44.700€, dont 16.878€ de subsides en provenance du SPW.

De manière à renforcer l'autonomie communale dans la gestion du service de déneigement, le conseil communal au cours de sa séance du 13 juillet 2011 a décidé de procéder à l'acquisition d'un silo de stockage du sel.

Après approbation du cahier des charges par l'autorité de tutelle, le collège communal a par délibération du 14 novembre 2011 décidé d'attribuer le marché relatif à la fourniture et pose du silo à l'entreprise MIP de Rijkevorsel au montant de 35.937€ TVAC, soit une économie de 8.063€ par rapport au crédit budgétaire réservé.

Les travaux de terrassement et de réalisation de la dalle en béton armé ont été réalisés durant la 2^{ème} quinzaine de novembre 2011 par le service travaux.

L'installation du silo a eu lieu en mai 2012.

A l'heure actuelle, la commune dispose d'un stock de sel de 100 tonnes pour commencer l'hiver.

Grâce à ce nouveau silo, cette capacité de stockage pourra être portée à 244 tonnes, dont 144 tonnes pourront être conservées pour les années ultérieures dans des conditions optimales.

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2013.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendez compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendex à plus de 10 000 personnes pour +/- 2500 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 16 septembre 2012.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

La commune a organisé, le samedi 23 novembre, à l'entrée du village de Trinal l'événement « un enfant – un arbre ».

La commune soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Au cours de l'année 2012, en vue de renforcer l'attrait touristique de la commune, des bacs à fleurs supplémentaires ont été ajoutés par le service « espaces verts » au niveau du carrefour de Hamoul.

Pour l'année 2013, la commune prévoit l'installation de 2 abris de repos et de convivialité sur certaines aires de promenades de la commune à Waharday et à Chéoux.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 03 juillet 2012.

Le dossier complet avant adjudication a été approuvé par le CGT au cours du 4^{ème} trimestre 2012. Un budget de 25.000€ est réservé à cette fin.

En parallèle, une demande de subside de 15.000€ a été sollicitée auprès du CGT.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2012, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- réparation des nids de poules au compomac sur la voirie agricole au lieu-dit « Namant » à Warisy.
- ramassage des plastiques agricoles.
- nettoyage et entretien des points d'eau des agriculteurs à Chéoux et Gênes.

- taille d'une haie en voirie agricole à Hodister.
- dégagement d'un chemin forestier au Lion de l'Ourthe à Beffe.
- empierrement de voiries agricoles à Hodister et Devantave
- débroussaillage d'une voirie agricole au lieu-dit « La Journalle » à Chéoux.
- travaux d'élagage des parcelles communales.

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2013 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2012 et restera en vigueur pour 2013.

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Des travaux de dégagement, de préparation mécanique par gyrobroyage et de plantations ont été adjugés le 23 mars 2012 pour un montant total de 41.736,88€ TVAC et concernent les triages suivants :

- Lot 1 – Triage de Marcourt

- « Roubiestay » : 1.680,00€ HTVA (dégagement sur une superficie de 4HA20 d'épicéas et de douglas.)
- « Hesse des tailles » : 885,00€ HTVA (andainage mécanique en cordons sur une superficie de 1HA77)
- « Roubiestay » : 1.640,00€ HTVA (dégagement sur une superficie de 3HA et regarnissage par plantation de 550 épicéas et 300 douglas).
- « Fange du Baty » : 10.200€ HTVA (élagage de pénétration à 2m d'épicéas sur une superficie de 6HA80).

- Lot 2 – Triage de Devantave

- « Chenafontaine » : 3.972,52€ HTVA (préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 1HA50 ; fourniture et plantation de 2.262 épicéas et 754 douglas, regarnissage par plantation de 345 épicéas et 113 douglas).
- « Bois de Tave » : 672,00€ HTVA (regarnissage par plantation de 600 douglas).
- « DT Tirolle » : 196,00€ HTVA (élagage sélectif en hauteur à 6m de 56 douglas).
- « Coray » : 1.200,00€ HTVA (nettoyement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 3HA)

– « Hourlet et Chanteur » : 304,50€ HTVA (élagage sélectif en hauteur à 6m de 87 douglas).

– « Bois de Tave » : 750,00€ HTVA (protection contre le gibier par rabotage de 300 pieds à l'HA sur une superficie de 2HA50).

– « Coray » : 600,00€ HTVA (protection contre le gibier par rabotage de 300 pieds à l'HA sur une superficie de 2HA).

- Lot 3 - Triage de Rendeux

– « Copethier » : 2.469,35€ HTVA (préparation de la parcelle par déchiquetage sur une superficie de 0,65 HA ; fourniture et plantation de 1044 douglas et regarnissage par plantation de 157 douglas).

- « Colny Chéoux » : 129,50€ HTVA (élagage en hauteur à 6m de 37 douglas).

– « Haya 16 » : 3.500,00€ HTVA (dégagement d'épicéas, de douglas et de hêtres sur une superficie de 7HA).

– « Fontaine » : 875,00€ HTVA (dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 1HA75).

- Lot 4 – Triage de Jupille

– « Devant Racelle » : 1.687,25€ HTVA (dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 3HA97).

– « Sur Chantrelle » : 935,00€ HTVA (dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 2HA20).

– « Derrière d'Arlogne » : 3.080,60€ HTVA (préparation mécanique par broyage d'une parcelle sur une superficie de 0,96HA ; fourniture et plantation de 1.608 mélèzes hybrides et d'une ligne de 31 hêtres pourpres ; regarnissage par plantation de 242 mélèzes et 5 hêtres pourpres ; dégagement sur une superficie de 1HA15).

– « Devant Racelle » : 4.597,70€ HTVA (préparation de la parcelle par broyage sur une superficie de 1HA50 ; fourniture et plantation de 2.262 épicéas et 754 douglas ; regarnissage par plantation de 345 épicéas et 113 douglas ; dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 0HA90).

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette exceptionnelle de 754.399,78€, soit 135.785,81€ de plus que lors de la vente de bois de 2011 (618.613,97€).

Pour 2013, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2012 (déduction du précompte mobilier) la somme de 118.052,04€.

Une somme équivalente est prévue pour 2013.

Au cours de ses séances des 03 juillet et 03 octobre 2012, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3^{ème} phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Les travaux, après approbation du dossier par le SPW, sont prévus pour l'année 2013.

Au cours de l'année 2012, la commune a procédé à l'acquisition en gré à gré de terrains forestiers à Devantave pour un montant de 2.980€ TVAC.

Dans le cadre du budget 2013, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements de plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2013 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2012, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- salle de gym :

- fixation de la scène
- divers travaux d'amélioration de la salle de gym
- réalisation d'un chariot pour le matériel de natation

- classes maternelles et primaires :

- placement de crochets muraux et de miroirs dans plusieurs classes
- travaux de peinture dans plusieurs classes
- nettoyage des bacs à sable intérieurs et extérieurs
- achat d'une bibliothèque
- fixations de meubles
- remplacement de crochets par du velcro
- achat de chaises pour le réfectoire

- cours de récréation :

- entretien des 2 plaines de jeux de l'école
- révision des balançoires, goals et modules
- entretien et remplacement de certaines clôtures
- placement de nouveaux copeaux
- réfection des sentiers entre les différents locaux

- entretien et nettoyage des abords

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2011 à mai 2012), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement.

Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, 10 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes APE et 4 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de l'année 2013, la commune envisage de procéder à la construction d'un préau pour la section maternelle (100.000€) et à la mise en conformité du circuit électrique de l'école communale, en ce compris la détection incendie (50.000€).

Par ailleurs, le service travaux procédera à la réfection des toilettes de l'école.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

L'année 2012 a vu la constitution d'un SEL (service d'échange local) sur le territoire de la commune. Ce nouveau groupement a bénéficié d'un subside de lancement de 500€.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2012, on peut citer notamment :

- la rénovation de l'ancien presbytère de Marcourt occupé par le C.E.C (isolation du grenier, remplacement des châssis, remise en état de l'électricité et du chauffage). Une subvention de 50.000€ a été allouée pour la réalisation de ces travaux par le SPW.

Au cours de l'année 2013, il sera demandé à l'architecte désigné de finaliser le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation de la salle du village de Beffe.

SUR LE PLAN CULTUREL

Un subside est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

Depuis septembre, en collaboration avec l'Académie de Ciney, des cours de première année et deuxième année de solfège se poursuivent et rencontrent un vif succès.

Des cours de clarinette et de guitare se donnent avec succès le vendredi au C.E.C.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

Une association collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main grâce à l'aménagement par le service travaux du grenier du presbytère de Rendeux.

L'A.C.R.F reçoit un subside annuel.

En partenariat avec la ligue des familles, l'ACRF et la commission santé, la commune a au cours de l'année 2012 organisé un événement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée le dimanche 17 mars 2013.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat de cinq ans (2009-2013) dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

En 2013, la commune soutiendra tant financièrement que logistiquement l'événement musical fédérateur « Roméo et Juliette » lequel se tiendra durant le mois de septembre sur le site du Cirac à Marcourt et le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui se déroulera à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche) du 11 au 13 octobre.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 16 septembre 2012. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Au cours de l'année 2011, la commune a adhéré à l'appel à projets « Commune Maya » lancé par le SPW. Cette adhésion implique l'aménagement de prés fleuris disséminés sur le territoire de la commune.

Au cours de l'année 2012, un pré fleuri a commencé à être aménagé entre Chéoux et Nohaipré.

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche qui devrait voir le jour en 2013.

Ce projet de lecture publique devrait être porté par une fondation d'utilité publique regroupant des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.

Une somme de 5.000€ est prévue au budget ordinaire pour permettre le lancement de ce nouveau projet.

En séance du 13 mars 2008, le conseil communal a décidé de participer à la mise en œuvre et au financement du GAL de l'Ourthe moyenne. Le projet ayant été sélectionné, les communes ont décidé en août 2008 de transférer l'avance récupérable de 25.000€ au cours de l'année 2010 au nouveau GAL afin de constituer une trésorerie nécessaire au lancement des projets de la nouvelle programmation européenne LEADER + (2007-2013).

Ce GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize). Les projets retenus sont en cours. Il s'agit des projets : Randonnées, Riparia, Tourisme de qualité, Pierres sèches, Tourisme pêche et coopération. Ces projets sont portés par des partenaires ou par l'appui technique du GAL.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 7 septembre 2012 à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 29 septembre 2012 à Louvain-la-Neuve

La commune de Rendeux a mis en place le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu. Au printemps, ce sont 68 coureurs qui ont fait le test des 5 ou 10 km. En automne, ils étaient 29 sportifs.

En septembre, le service travaux a réalisé une aire de « pump track » au centre du village de Rendeux-Haut. Ce sport est destiné aux vététistes.

En 2012, les 2 clubs de ping-pong ont reçu chacun une subvention pour le renouvellement de leurs tenues de sport.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est classé à la 7^{ème} place au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, le service « espaces verts » a assuré, avec la population, la plantation d'un noyer à l'entrée du village de Trinal.

A cette occasion, une distribution d'arbres fruitiers a été organisée pour les enfants nés sur la commune en 2012.

Au cours de l'année 2012, le service espaces verts a procédé à l'embellissement de l'entrée du village de Trinal et au fleurissement des points lumineux nouvellement installés à proximité du carrefour de Hamoul.

Pour l'année 2013, la commune envisage de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service espaces verts (45.000€) et d'un véhicule d'occasion pour le service propreté (10.000€).

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2012, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la réparation du tabernacle de l'église de Rendeux-Bas.
- la réparation de la descente de toit au presbytère de Rendeux-Bas et à l'église de Jupille.
- le placement d'un couvercle avec fermeture sur la citerne à mazout de l'église de Warisy.
- le placement de la porte du garage au presbytère de Rendeux-Bas.
- la réparation d'un robinet à l'église de Jupille.
- la réparation des marches de l'église de Hodister.
- le placement d'un interrupteur pour le haut-parleur de l'église de Rendeux-Bas.
- la remise en peinture de la porte d'entrée des églises de Marcourt et Devantave et de la grille et barrière de l'église de Hodister.
- la pose de protection pour les interrupteurs à l'église de Rendeux-Bas.
- l'entretien de la chapelle des fusillés à Marcourt.
- la remise en place d'une croix rue des Martyrs à Marcourt.

- le nettoyage complet de l'église de Rendeux-Haut, en ce compris le traitement des bancs de l'église.
- le nettoyage complet de l'église de Marcourt suite au placement de nouveaux convecteurs.

Durant l'année 2012, la commune a procédé à la réfection des peintures intérieures et au remplacement de la chaudière de l'église de Rendeux-Haut.

Le marché relatif au remplacement de la chaudière à l'église de Rendeux-Haut a été attribué, à l'issue d'une procédure négociée sans publicité, par décision du collège communal du 03 août 2012 à J-M Brasseur de Hodister au montant de 7.578,23€ TVAC.

La nouvelle chaudière a été installée dans le courant du mois d'octobre 2012.

La réception provisoire a eu lieu le 13 novembre 2012.

Par délibération du 03 février 2012, le collège communal a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de rafraîchissement des peintures intérieures de l'église de Rendeux-Haut à la S.A BERENS de Saint-Vith au montant de 29.933,27€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 01^{er} mai 2012.

Les travaux ont réellement débuté le 02 mai 2012.

Les travaux sont terminés depuis début septembre 2012.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 07 septembre 2012.

Les travaux ont donné lieu à 3 états d'avancement pour un montant total (révisions et avenant compris) de 35.975,79€ TVAC.

Le décompte final a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 19 septembre 2012.

Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au remplacement de 6 convecteurs à gaz commandés via un thermostat central à l'église de Marcourt.

Le marché a été attribué en date du 29/06/2012 à J-M Brasseur de Hodister au montant de 14.399,00€ TVAC.

Les nouveaux convecteurs sont installés depuis fin octobre 2012.

La réception provisoire a eu lieu le 13 novembre 2012.

Par délibération du 03 octobre 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rafraîchissement des peintures intérieures de la chapelle de Saint-Thibaut à Marcourt au montant estimatif de 19.481,00€ TVAC dont 60% de subsides sollicités auprès du Département du patrimoine du SPW.

L'ouverture des offres a eu lieu le 20 novembre 2012.

Sous réserve d'analyse par l'auteur de projet, l'offre la moins disante émane de Lambert André de Carlsbourg au montant de 12.190,75€ TVAC.

L'attribution du marché est prévue pour fin décembre.

Les travaux sont reportés au printemps 2013.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Le service travaux lors du démontage a pu conserver intacte et en une pièce l'ossature de la toiture laquelle est entreposée à proximité du garage communal.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2013.

Les travaux de réfection de la toiture seront confiés à l'ardoisier désigné par la commune.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2013 transmis par ces dernières (42.588,65€) laissent apparaître une augmentation de 8.742,01€ par rapport à la subvention de 2012 qui pour rappel s'élevait à 33.846,64€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00 €

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Par ailleurs, un projet visant la construction d'une nouvelle cuisine pour le service de livraison des repas à domicile est en cours :

- Le permis d'urbanisme a été accordé par M. le Fonctionnaire délégué le 29/03/2011.
- Le Conseil de l'Action sociale a approuvé le projet et le mode de passation du marché de travaux en date du 17/11/2011.
- Le marché de travaux a été adjugé à l'entreprise MEURICE de Grand'Halleux au montant de 466.430,51 € TVAC.
- L'ordre de commencer les travaux a été donné au 15 octobre 2012.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque DEXIA, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux est pris en charge via une subvention extraordinaire de la Commune qui s'élève pour 2013 à 108.000 € (123.000€ - 15.000€ versés dans le cadre la dotation communale 2012).

L'augmentation de la dotation prévue en 2013 est de 13.000 €. Cette augmentation permet d'une part de pallier à l'augmentation des charges inhérentes au fonctionnement du Centre (indexation des salaires,...) et, d'autre part, de financer le remboursement de l'emprunt contracté par le C.P.A.S.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant. Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2013.

F.85 :859 : EMPLOI

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2008, la commune de Rendeux a décidé d'adhérer à la nouvelle intercommunale unique des soins de santé (VIVALIA srl) qui a vu le jour au 01/01/2009.

Les objectifs de VIVALIA, fixés par l'asbl « coordination hospitalière luxembourgeoise = CHL (IFAC, CHA, CSL, CUP) en date du 08/05/08 sont :

- simplifier l'actionnariat, ce qui doit permettre des prises de décision optimales et harmonieuses pour atteindre une accessibilité aux soins de santé d'une qualité médicale optimale, à un coût acceptable pour le patient et les autorités communales/provinciales. Actuellement, des communes participent à plusieurs entités ;
- répartir les parts sociales au prorata de la population ;
- instaurer une meilleure représentativité des institutions hospitalières et non-hospitalières vis-à-vis des instances extérieures (260.000 habitants = la plus importante en communauté française) (termes pudiques pour éviter les conflits entre entités actuelles) ;
- permettre l'obtention de subsides régionaux à la construction (condition de la R.W. de fusionner). Il est prévu de l'ordre de 150 millions d'investissements (taux de subside +/- 10% pour la remise en état des bâtiments existants) ;
- donner un maximum de chances pour mettre en place des secours médicaux urgents ;
- dégager des orientations solidaires et objectives des projets d'investissements ;
- supprimer les écarts de facturation entre patients (pour raison de distances d'intervention, de circonstances exceptionnelles,...), via une mutualisation de ces frais et l'instauration d'un forfait unique de prise en charge) ;

L'adhésion de Rendeux à VIVALIA s'est traduit par une souscription au capital de l'I.C. à raison de 55 euros par habitant (une part = 25 euros), soit à 125.050 euros (2.273 habitants). Le capital de Rendeux dans l'I.C. représente 0,38% du capital global (= au prorata de la population).

Toutefois, en accord avec l'I.C., le capital initial (sous forme d'actions) n'a pas été de 125.050 euros car 2 montants ont été défalqués :

- la somme des montants payés depuis que Rendeux intervient dans le déficit de l'IFAC, à savoir 49.456 euros de 2004 à 2007 compris, de l'ordre de 55.000 euros pour la contribution 2008. Ce montant de 55.000 euros a été pris en charge par les communes associées de l'IFAC, lesquelles ont cédé à VIVALIA des parts sociales à concurrence de 55.000 euros ;
- la somme libérée en 2008, soit 25% du capital global = 31.262,50 euros.

En d'autres termes, le capital complémentaire à souscrire pour Rendeux s'élève à +/- 38.787,50 euros.

Les statuts de VIVALIA prévoient qu'au 01/01/2010, le montant du capital doit atteindre 20% du total bilantaire arrêté au 31/12/2007. Ce pourcentage résulte d'un consensus politique suite au rapport des réviseurs et directeurs financiers. Il permet d'atteindre la capitalisation moyenne observée dans les hôpitaux belges et permet de faire face aux emprunts d'investissements et de disposer d'une trésorerie suffisante.

Dans le cas de Rendeux, il nous est demandé d'apporter un complément de 85.225 euros (au 01/01/2010) à libérer à raison de 28.132,50€ en 2011, 28.132,50€ en 2012 et 28.985,00€ en 2013. Par ailleurs, en application de l'article 15 des statuts de l'intercommunale qui prévoit l'ajustement du capital au premier janvier de chaque année qui suit les élections provinciales et communales sur base des chiffres de la population arrêtés, par commune, à la date du 1^{er} janvier de l'année des élections tels que publiés au Moniteur belge, la commune de Rendeux, suite à l'augmentation de sa population (de 2.274 au 01/01/2007 à 2.499 habitants au 01/01/2012, doit prévoir un ajustement de capital à appeler d'un montant de 10.450€.

La conjugaison des 2 éléments précités justifie l'inscription d'un crédit de 40.000€ au budget extraordinaire 2013.

En juin 2010, les statuts de l'I.C. modifiés, organisant de la manière suivante VIVALIA :

- le *core business* hospitalier
- les activités complémentaires, confiées à 3 « secteurs » strictement internes:
 - ° Aide Médicale Urgente (AMU)
 - ° Prise en charge de la personne âgée (PCPA)
 - ° Santé mentale (SM)

Chaque secteur d'activité ne dispose pas d'une personnalité juridique propre. Ils sont individualisés comptablement et financièrement par rapport au *core business* hospitalier et comportent un conseil de secteur (organe consultatif).

Enfin, lors de l'A.G. du 27 novembre 2012, le Plan stratégique 2011-2013 adopté en décembre en 2010 a fait l'objet d'une seconde évaluation. Ce plan identifie chaque secteur d'activité et leurs budgets de fonctionnement et d'investissement spécifiques. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord.

En cette fin d'année 2012, VIVALIA est préoccupée par la mise en place de sa vision hospitalière. A cet égard, un mandat a été donné à la Direction générale de l'intercommunale de faire des propositions sur la réorganisation des infrastructures au conseil d'administration dans le courant du premier trimestre de l'année 2013.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2013.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2013.

Pour 2013, suite à l'adaptation du règlement-taxe, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 96%

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;

- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2013 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrables devraient débuter dans le courant du premier semestre 2014.

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul

Au terme de l'ouverture des soumissions, le 25 septembre 2009, les travaux ont été adjugés à l'entreprise LAMBERT de Bertogne à la somme de 2.114.988 euros TVAC (collecteur et égouttage). Le dossier a été approuvé par la SPGE.

Les emprises nécessaires aux travaux ont été finalisées pour la majorité d'entre elles dans le courant du premier semestre 2011.

Les travaux ont réellement débuté le 11 avril 2011.

Les travaux prévus pour une durée de 300 jours ouvrables se déroulent sans problème particulier et seront finalisés au cours de l'année 2013.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne.

Pour l'année 2013, une somme de 11.300 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont et du Château doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget. Les travaux relatifs à l'égouttage de la rue La Golette à Rendeux adjugés à la société Lambert de Bertogne sont finalisés depuis juin 2012.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2012, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- le démontage, le rejointoiement et le sablage du mur du cimetière de Hodister.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.

Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le dossier des travaux de rénovation de l'édicule au cimetière de Chéoux comprenant l'intégration de cellules de columbarium au montant estimatif de 40.535€ TVAC.

Les travaux projetés sont les suivants :

- démontage de l'édicule, du mur de soutènement et de la pierre tombale ;
- reconstruction à l'identique du mur de soutènement et de l'édicule ;
- repose de la pierre tombale ;
- remplacement de la toiture de l'édicule ;
- placement d'un columbarium de part et d'autre de l'édicule (12 cellules de 2 urnes) ;
- restauration de la croix ;

Par délibération du 17 octobre 2012, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise LIEGEOIS Gustave et Yves Ets S.A. au montant de 34.636,25€ TVAC. La réalisation des travaux est reportée au printemps 2013.

Au cours de sa séance du 03 juillet 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue des travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

Le marché a été attribué dans le courant du mois de septembre 2012 au bureau RAUSCH & Associés de Bastogne.

Le projet finalisé est attendu pour le 1^{er} trimestre 2013.

Les travaux sont reportés à un exercice ultérieur.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;

- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;
- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Plan communal du logement pour les années 2004 et 2006 :

1. Dans le courant de l'année 2009, deux logements d'insertion ont été aménagés dans un bâtiment situé à l'arrière de l'ancienne gendarmerie.
2. La commune a acquis les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Cinq logements sociaux y ont été aménagés par la s.l.s.p. « La Famennoise ».

Le plan communal du logement pour les années 2007 et 2008:

1. Création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray.
L'opérateur est le Fonds du Logement des Familles nombreuses. L'opération est financièrement neutre pour la commune.

Les travaux ont été finalisés dans le courant de l'année 2011 et les logements sont occupés depuis le 01 novembre.

2. Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut.

Le bureau PAJOT de Bertix a été désigné en date du 08/04/2008 en tant qu'auteur de projet et le bureau AWP+E a été désigné en date du 30/09/2008 en vue de réaliser l'étude d'incidence. Le permis de lotir a été accordé en juin 2010.

Le bureau d'étude finalise le dossier technique en vue de réaliser les travaux. La commune devrait pouvoir bénéficier d'un prêt sans intérêt de la Région wallonne pour financer partiellement les travaux d'infrastructure du lotissement, d'autres sources de financement seront recherchées pour le surplus.

Le début des travaux est reporté à un exercice ultérieur.

Le plan communal du logement pour les années 2009 et 2010:

Le Conseil communal a approuvé, en date du 12/06/2008, le programme communal du logement 2009-2010. Celui-ci comprend deux projets proposés par le Fonds du Logement Wallon et qui devront être étudiés en collaboration avec la commune:

1. La création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment de Marcouray. L'objectif est de réaliser un logement adapté pour une personne âgée. Pour réaliser ce projet, il était nécessaire d'étendre la surface habitable du rez-de-chaussée. Or, seule la création d'un logement supplémentaire permettait au F.W.L. d'obtenir les crédits budgétaires suffisants. Le chantier a été réalisé dans le courant de l'année 2011 et le logement est occupé depuis novembre 2011.
2. La création de sept logements au « Chalet Albert » à Beffe.
Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée ont vendu le bâtiment au Fonds Wallon du Logement. L'association souhaitait en effet que le bâtiment conserve une vocation sociale. Le F.W.L. a réalisé l'expertise et estimé que 7 logements devraient y être aménagés. La concertation entre le F.W.L. et la commune a permis de préciser le programme. Nous demandons en effet qu'une mixité soit garantie dans le type de logements proposés et qu'une attention spécifique soit apportée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées.
La « fiche-projet » est dès lors rédigée en ce sens et prévoit la création d'un logement PMR et d'au moins un logement pour personne âgée au rez-de-chaussée. Ces logements seraient gérés en partenariat entre l'A.I.S. et le C.P.A.S.
Il s'agit donc d'envisager un ensemble intergénérationnel permettant l'hébergement de personnes seules, de familles, d'âge et de revenus diversifiés.
Le Fonds wallon du logement a désigné un architecte en vue d'étudier le projet.

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon. L'aménagement des deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie devrait débuter dans le courant de l'année 2013. Une somme de 150.000€ a été réservée à cette fin dans le cadre du budget extraordinaire.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 12/06/2008:

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.
L'objectif de cette taxe est double :
 - Lutter contre l'inoccupation des logements ;
 - Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du m² de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
 - Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)
2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2013 présente, à l'exercice propre, un boni confortable de 130.438,39€, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme l'allocation pour la présence du centre couleurs du monde et la vente de bois, d'autre part, à estimer de manière prudente certaines dépenses, comme les charges salariales.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2012) au tableau de synthèse de 2.700.517,03€, moins les 969.748,71€ prélevés pour le service extraordinaire et les 1.428,57€ de dépenses années antérieures afférentes à des régularisations de primes d'assurances.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2013 s'annonce à 130.438,39€.

Cela ramène le réserve à 1.859.778,14€.

Force est de constater par ailleurs, que cette réserve sera plus conséquente en cours d'année 2013 lors de l'introduction dans le budget 2013 des résultats du compte 2012 par voie de modification budgétaire.

Dans un contexte économique européen marqué par l'instabilité suite à la crise des dettes souveraines et dans un climat de restrictions budgétaires au niveau de l'état fédéral et des entités fédérées, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

3. PERSONNEL

ADMINISTRATIF

1. Personnel statutaire

Lucienne DETHIER, secrétaire communale est admise à la retraite le 1^{er} novembre 2012

Marylène NOEL est nommée secrétaire communale en séance du 3 juillet 2012 et entre en fonction le 1^{er} novembre en qualité de secrétaire communale stagiaire

2. Personnel APE

Monsieur Alain LAFFINEUR qui avait opté pour la semaine volontaire des 4 jours recommence à temps plein le 1^{er} janvier 2012

Madame Dany MONIN demande prolongation de la réduction des prestations ¼ temps pour les plus de 50 ans de manière irréversible à partir du 1^{er} novembre 2012. Madame Monin ne prestant plus ½ temps en APE devient donc agent contractuel non subventionné

3. Personnel contractuel

Madame MONIN Dany devient agent contractuel.

ATL

Changement d'horaire pour Madame Amrapali LAMBERTMONT dès le 6 février 2012 : Lundi et mardi à Rendeux et un mercredi sur deux à Rendeux (accord du Collège du 3/2/2012)

Engagement à raison de 6/38^e de Madame Laura PERDAEN dans le cadre des mercredis découvertes du 12/09/2012 au 30/06/2013.

OUVRIER

Voirie

1. Personnel statutaire

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

2. Personnel APE

Monsieur Joseph DETHIER a eu un accident de travail et a été absent du 16/01/2012 au 30/06/2012.

Monsieur Denis LEONARD a pris un congé parental du 1^{er} au 31 juillet. Il a obtenu une suspension de contrat dans le cadre d'une éventuelle nomination à la commune de Tenneville du 01/09/2012 au 31/08/2013.

Monsieur Alain SERON est affecté au service des forêts depuis l'accident de Monsieur Joseph DETHIER.

Monsieur Pierre-Yves LEJEUNE est engagé en qualité d'ouvrier contractuel pour une durée de un mois soit du 1/8/12 au 31/08/12

3. Personnel « Convention insertion professionnelle »

Le contrat de Monsieur Pierre-Yves Lejeune se termine le 30/06/2012. Il arrête ses études.

4. Etudiants

6 étudiants en juillet et 5 étudiants en août

Immondices

1. Personnel APE

Aucun changement n'est intervenu dans ce service

Forêts

1. Etudiants

8 étudiants en juillet et 4 étudiants en août ont travaillé dans les bois communaux.

1. Personnel APE

Madame Emmanuelle Hilbert a terminé son contrat APE le 11/07/2012. Un nouveau contrat d'employée d'administration $\frac{3}{4}$ temps APE (28h30/semaine) a été conclu avec Emmanuelle HILBERT du 20/08/2012 au 11/07/2013.

Madame Roseline Vanboquestal termine son contrat d'ouvrière le 30/06/2012. Un nouveau contrat en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2012 au 30/06/2013.

Madame Caroline Monin, assistante aux enseignants (20/38^e) demande une suspension de contrat de 1 an à partir du 13/02/2012. Elle recommence le 24 septembre 2012 et démissionne le 30/09/2012

Madame Catherine Wuidar remplace Caroline Monin durant sa suspension de contrat du 13/02/12 au 23/09/2012.

2. Personnel contractuel

Madame Laura Perdaen est engagée en qualité d'assistante aux enseignants du 1^{er} novembre 2012 au 30/06/2013 à raison de 20/38^e.

Nouveau contrat pour Madame Sabrina Frère en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 11 périodes par semaine du 01/09/2012 au 30/06/2012

Engagement de Madame Valérie Neffe pour le cours d'éducation physique pour la classe passerelle à raison de 2/24^e pour l'année scolaire 2012-2013

Engagement de Madame Valérie Neef pour encadrer les élèves au cours de natation à raison de 55 périodes pour l'année scolaire 2012-2013

Engagement de Madame Julie Martin pour 15 périodes année scolaire 2011-2012 en remplacement de Caroline Behin et engagement pour 27 périodes année scolaire 2012-2013 pour encadrer les élèves au cours de natation

Engagement de Madame Natacha Lejeune pour le cours d'éducation physique à raison de 6/24^e pour l'année scolaire 2012-2013

Engagement de Monsieur Samuel GOB en qualité d'instituteur primaire à raison de 21/24^e pour l'année scolaire 2012-2013

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. POPULATION

habitants au 01/01/12 2500

22/11/12 2514 (1246 h et 1268 f)

158 ont été inscrites dans la commune

166 ont quitté la commune

CENTRE DE REFUGIES

228 entrées

244 sorties

B. ETAT CIVIL

Naissances : 34 (19 garçons et 15 filles)

Décès : 23 (14 h et 9 f-) dont 1 homme pas domicilié à Rendeux

Divorces : 3

Mariages : 9

Déclaration de mariage : 9

Reconnaisances avant naissance : 6
Acquisition nationalité belge : 1
Transcription de mariage à l'étranger : 1
Transcription de décès à l'étranger : 2

C. ELECTIONS

1884 électeurs

D. PENSION

Pension de retraite : 10

E. CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2012, le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises et une dernière séance est prévue le 19 décembre 2012.

F. COLLEGE COMMUNAL

Le Collège communal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose.

G. ENSEIGNEMENT – Situation au 28/09/2012

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2012/2013 arrêtées au 28/09/2012 comprennent 228 enfants réguliers et 1 élève libre répartis comme suit :

- 70 élèves réguliers en section maternelle et 1 élève libre (moins de 8 ½ jours)
- 158 élèves réguliers en section primaire

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006. toutefois, une classe passerelle est toujours existante à l'implantation A, laquelle est tenue par Monsieur Philippe LAGUESSE.

Personnel

Direction : Monsieur Albert GASPARD, directeur de l'Ecole Fondamentale Communale de
– **RUE DE LA ROCHE, 22 – 6987 RENDEUX**

Situation arrêtée

Section primaire

Instituteurs définitifs :

- BASTIN Déborah – 24/24
- FRAIKIN Laurie – 24/24
- LAGUESSE Philippe – 24/24
- LHOEST Christel – 24/24 mais en dispo totale depuis le 14/12/2010 – 3^{ème} fois consécutive qu'elle prend ce congé.
- PAQUAY Edy – 24/24
- REMACLE Magali – 24/24
- RULKIN Pascale – 24/24 dont 12/24 en congé pour convenance personnelle + 12/24 en congé – décret 90 = prestation de maître de morale)
- TECHY Jean-Pol – 24/24

Instituteurs temporaires :

- BASTAGNE Michaël – 24/24
- BOUTAY Philippe – 24/24
- COLLIN Arnaud – 24/24
- GODICHAL Damien – 24/24
- GOB Samuel – 1/24

Remarque : Monsieur MACHIELS Xavier n'a pas fait valoir ses droits d'enseignant prioritaire P.O. au 31/05/2012 et n'a rien demandé pour cette année scolaire 2012/2013.

Maîtres spéciaux définitifs.

Religion Catholique :

- CROUQUET Cindy – 2/24 – Mise en disponibilité et rappelée à l'activité au sein du P.O. de Rendeux.
- GROGNA Martine – 12/24.

Morale non confessionnelle.

- RULKIN Pascale – 12/24 sur décret 90

Langues : néerlandais + anglais.

- FRERE Sabrina.

Maître spéciaux temporaires :

Education physique

- LEJEUNE Natacha – 16/24

Personnel complémentaire :

- GOB Samuel – 21/24 – instituteur primaire aidant en classe Daspa, au D.I. en P3
- HILBERT Emmanuelle – Employée administrative APE – ¾ temps.
- LARIVE Eveline – 4/5 temps – ouvrière qualifiée.
- NEEF Valérie – 2/24 – Maître éducation physique en Daspa.
55 périodes pour 2012/2013 – Maître de natation.
- MARTIN Julie – 27 périodes pour 2012/2013 – Maître de natation.
- PERDAEN Laura – assistante aux enseignants 20/38
- VANBOQUESTAL Roseline – préposée aux repas scolaires et à la surveillance – ¾ temps.
- FRERE Sabrina – 11/24 – maître de Néerlandais.

Section maternelle

Institutrices définitives :

- ANTOINE Chantal – 26/26 en congé de maladie jusqu'au 31/12/2012.
- BARVAUX Claudine – 26/26
- DALCETTE Véronique – 26/26 – dont 8/26 de mise en dispo et réaffectée temporairement dans le P.O. de Rendeux à partir du 01/09/2012 sur le congé de maladie de Madame ANTOINE.
- GILLET Nathalie – 13/26

- LECLERE Dominique – 21/26
- MONSEUR Anne-Françoise – 26/26 de mise en disponibilité MAIS réaffectée temporairement dans le P.O. de Rendeux à partir du 01/09/2012 sur le congé de maladie de Madame ANTOINE pour 18/26 en congé pour 5/26 = prestation réduite après 50 ans et reste rappelée à l'activité dans le P.O. pour 3/26.

Puéricultrice définitive.

- BOLAND Béatrice – définitive depuis le 01/09/2012 pour 4/5 temps.

Psychomotriciennes temporaires.

- LEJEUNE Natacha – Psychomotricité – 3/26 organiques.
- RYON Marie – Psychomotricité 5/26 APE.

H. TRAVAUX

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2013, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

DEPENSES PREVUES A L'EXERCICE PROPRE 2012.

DEPENSES EN PLUS AUX EX. ANT. ET CREDITS EXERCICE 2012.

104/723-60/2013 0001	Pose de panneaux photovoltaïques	100.000,00
104/742-53/2013 0002	Achat matériel informatique	80.000,00
124/635-51/2013 0017	Subside du CPAS pour la construction de la cuisine	108.000,00
124/711-55/2013 0010	Achat de terrains forestiers	20.000,00
124/723-60/2013 0003	Travaux, Assainissement de la Laiterie	60.000,00
124/723-60/2013 0004	Travaux, Aménagement Espace Schéres	1.120.680,00
421/731-60/2009 0008	Dossier Mercure	9.832,71
421/731/60/2012 0006	Entretien extraordinaire 2012	10.000,00
421/731/60/2013 0011	Entretien extraordinaire 2013	210.000,00
421/731/60/2013 0012	Aménagement des trottoirs	150.000,00
620/731-60/2013 0005	Aménagement des voiries agricoles	205.000,00
722/722-60/2013 0006	Construction d'un préau	100.000,00
722/723-60/2013 0007	Rénovation électricité école communale	50.000,00
762/721-60/2013 0008	Aménagement de kiosques pour promeneurs	25.000,00
766/743-52/2013 0013	Achat de véhicules pour les Espaces Verts	55.000,00
872/812-51/2013 0015	Libération du capital Vivalia	40.000,00
877/812-51/2013 0016	Libération des parts AIVE	11.300,00
922/723-60/2013 0014	Rénovation logement de la gendarmerie	150.000,00
	TOTAL	2.504.812,71

I. CULTES

Au vu des comptes 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, des budgets 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2007	COMPTE 2008	BUDGET 2009	COMPTE 2009	BUDGET 2010	COMPTE 2010	BUDGET 2011	COMPTE 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
RENDEUX-HAUT	5.190,39	282,17	8.946,89	8.783,35	4.743,25	4.743,25	5.376,69	5.381,69	6.512,62	5.872,57
GENES-HODISTER	9.479,71	8.123,74	8.358,40	6.948,07	7.014,60	7.014,60	7.014,60	10.326,36	7.354,00	3.464,85
RENDEUX-BAS	4.049,50	3.263,79	3.415,32	3394,82	2.109,64	2.109,64	4.500,00	3.331,30	3.000,00	5.350,00
CHEOUX	4.000,00	4.476,17	4.115,78	3.915,78	3.785,61	3.785,61	4.000,00	2.666,65	3.000,00	3.400,00
BEFFE	8.761,39	5.064,69	8.133,28	5.091,54	4.301,56	4.301,56	7.967,56	8.494,38	8.000,00	11.548,13
DEVANTAVE	7.840,65	5.779,67	4.992,73	4.992,73	5.038,21	5.038,21	4.927,73	4.927,73	5.211,21	7.978,08
MARCOURT	5.461,03	7.761,02	5.309,37	5.309,37	4.520,74	4.520,74	4.984,17	4.879,15	800,68	1.778,26
JUPILLE WARIZY	1.967,00	2.556,30	2.454,46	1.995,46	2.360,00	2.360,00	3.034,81	3.034,81	4.898,72	3.196,76
TOTAL	46.749,67	37.307,55	45.726,23	40.431,12	33.873,61	33.873,61	41.805,56	43.042,07	38.777,23	42.588,65

J. CPAS –CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, (RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE).

Le compte CPAS pour l'exercice 2011, approuvé le 03 juillet 2012, se solde par un boni de 37.288,66 € à l'ordinaire.

K. COMPTABILITE COMMUNALE – RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Le compte communal pour l'exercice 2011, approuvé le 08 mai 2012, a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire 3.154.594,18	BONI :	MALI : - 500.629,10
Comptable 3.195.353,08	BONI :	BONI : 724.781,42

L. ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 2012

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Fête du vin à MARCOURT.
- Fête de la musique et de la pêche.
- Promenades « champignons ».
- Fleurs comestibles et médicinales.
- Marches Adepts.
- Promenades et stages équitation.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Journée de la Mobilité.
- Marché de Noël à Chéoux.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.
- Halloween.
- St-Nicolas.
- Salon des produits de Bouche.
- Course de canards.
- Grands feux.
- Marche aux flambeaux et petits feux.
- Journée crécelles
- Bourse aux plantes.
- Chorales.

- Endurance moto tout terrain.
- Stages (céramique)
- Chasse aux œufs.
- Concours de cartes.

M. URBANISME (situation au 23/11/2012)

a) Permis d'urbanisme

- 70 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 2 par le Fonctionnaire délégué.
- 4 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Déclarations urbanistiques préalables

- 6 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.

c) Permis de lotir

- aucun permis de lotir n'a été délivré.

d) Certificats d'urbanisme N° I

- 1 certificat d'urbanisme n° 1 a été délivré.

e) Certificats d'urbanisme N° II

- aucun certificat d'urbanisme N° II n'a été délivré.

f) Renseignements urbanistiques

- 147 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

g) C.C.A.T.M.

- La C.C.A.T. s'est réunie à 6 reprises.

h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

- 1 permis unique a été autorisé par le Collège communal.
- 51 déclarations ont été actées par le collège communal.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 19 décembre 2012, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2013.

Rendez-vous, le 07 décembre 2012.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

La Bourgmestre,

NOEL Marylène.

DETHIER Lucienne.